

Première Session, Vingtième Parlement, 9 George VI, 1945.

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

BILL 4.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 11 SEPTEMBRE 1945.
